



# Résidence solidaire

# Les Favières

## UNE APPROCHE INTERASSOCIATIVE

La résidence solidaire Les Favières est portée par l'association Solidarités Aire Toulonnaise, pôle territorial de l'UDV sur la communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée (TPM).

La mise en commun des savoir-faire de ces associations permet d'améliorer et d'optimiser l'accompagnement des personnes accueillies à la résidence.

### Promo Soins

- bilans, soins médicaux et psychologiques

### Les Amis de Jéricho

- activités sportives
- préparation des repas en cuisine d'insertion
- aide au logement
- antenne RSA

### Logivar Saint-Louis

- aide au logement et antenne Fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- chantier d'insertion
- antenne RSA

### Kaïré

- activités culturelles et artistiques

### Sichem

- accompagnement des étrangers

## LES FAVIÈRES EN CHIFFRES

**2,7** hectares de terrain

**1 640** m<sup>2</sup> habitables

**38** personnes âgées de **18 à 70** ans

Des chambres de **13 à 16** m<sup>2</sup>

**11** salariés, dont **1** chef de service,  
**1** éducateur spécialisé, **3** animateurs,  
**3** veilleurs de nuit

Plus de **50** bénévoles

**550 000** € de dépenses de  
fonctionnement par an (location, électricité,  
eau, restauration), financées à **80** %  
par l'État (budget de lancement)

## NOUS CONTACTER

Dominique CHRISTOPHE - Président  
Tim RAWLS - Directeur  
Brice HURÉ - Chef de service

1930, chemin départemental 46  
83 200 TOULON

**04 94 13 04 24**

[secretariat-lesfavieres@solidaritesairetoulonnaise.fr](mailto:secretariat-lesfavieres@solidaritesairetoulonnaise.fr)



« HEUREUX L'HOMME QUI, TEL UN ARBRE,  
DONNE DU FRUIT EN SON TEMPS » PSAUME 1



# LA RÉSIDENCE SOLIDAIRE LES FAVIÈRES

Mise en service le 7 mars 2014, en lien avec les services de l'État, la résidence solidaire Les Favières accueille et accompagne des personnes en situation de précarité. Sa mission ? Leur laisser le temps de rebondir.

## UN LIEU D'HÉBERGEMENT DURABLE

- 38 places
- ouvert 24h/24, 7j/7
- au coeur du territoire de Toulon Provence Méditerranée

## UN LIEU DE RECONSTRUCTION

### où se reposer et se ressourcer

- cadre exceptionnel, au pied du Mont Faron
- activités de randonnée, jardinage...

### où retrouver son intimité et sa dignité

- chambre et salle de bain individuelles
- ateliers d'esthétique : coiffure, manucure...

### où recouvrer une sécurité matérielle et affective

- clefs à disposition pour fermer les chambres
- disponibilité et soutien continu de l'équipe éducative
- garantie de la sécurité de chacun

## UN LIEU DE RÉINSERTION

### où faire un bilan et un suivi personnalisés

- auprès de médecins et de psychologues
- auprès de travailleurs sociaux

### où vivre en groupe

- repas pris ensemble dans la salle à manger
- participation active à la vie de la maison et aux tâches ménagères
- initiation à l'économie solidaire

### où se prendre en main

- conseil de vie sociale où chacun est associé aux décisions
- mise en commun des compétences
- participation aux frais de la maison, dans la mesure du possible (20% des ressources)
- démarches administratives
- sensibilisation à l'épargne

### où s'instruire

- cours de français
- visites de musées et d'expositions
- ateliers de théâtre et d'arts plastiques, animations interculturelles



## LES PERSONNES ACCUEILLIES



La résidence des Favières accompagne 38 personnes en situation de précarité, dont 24 hommes, 10 femmes et 2 couples.

Auparavant, tous fréquentaient des centres d'hébergement d'urgence

- parfois depuis leur majorité, après un placement en foyer pendant l'enfance
- suite à un licenciement, un divorce, un accident, une maladie...
- après un exil (réfugiés, demandeurs d'asile)



## CE QUE DIT LA LOI...

La résidence solidaire Les Favières entre dans le cadre de la « Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ».

Cette loi « tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets » (article L116-1 CASF)

Elle reconnaît des libertés individuelles aux personnes accueillies, comme à tout citoyen de la République, dont :

- le respect de la dignité et de l'intimité
- l'accompagnement individualisé
- la participation directe à la conception et à la mise en oeuvre des projets d'accueil, la prise en compte de la parole de chacun.

Elle replace ainsi les personnes accueillies au centre des dispositifs sociaux et médico-sociaux, leur permettant de devenir acteurs de leur vie, de leur réinsertion et de leur avenir.

La résidence des Favières met également en oeuvre le [Plan d'action renforcé pour les sans-abris \(PARSA\)](#), publié en 2007.

Ce plan met en place « l'hébergement de stabilisation », permettant « aux personnes éloignées de l'insertion, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation ». Il « diversifie l'offre pour mieux répondre à l'hétérogénéité des personnes sans domicile ».